# DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

**ARRONDISSEMENT DE SELESTAT-ERSTEIN**

**COMMUNE D’OSTHOUSE**

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 29 JUIN 2023**

sous la présidence de Monsieur Christophe BREYSACH, Maire,

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 11

Absents excusés :

Monsieur JOLLY Franck donne procuration à Madame RINN Fernande

Monsieur BAUMERT Éric donne procuration à Madame KOENIG Michelle

Monsieur WILLER Renaud donne procuration à Monsieur Emmanuel SCHNELL

Secrétaire de séance : Madame Angèle MULLER

Auditeurs : 0

La séance est ouverte à 20h15 par le Maire qui salue les conseillers présents.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 04 AVRIL 2023**

Approuvé à l’unanimité des membres présents.

1. **DEFENSE EXTERNE CONTRE LES INCENDIES**

Dans le cadre de la défense extérieure contre l’Incendie, la commune d’Osthouse a l’obligation de réaliser des contrôles réguliers de débit et de pression des points d’eau incendie sur le territoire communal.

**Le Conseil Municipal,**

**Apres en avoir délibéré,**

**Décide** d’effectuer régulièrement le contrôle de débit de pression des points d’eau incendie sur le territoire communal

**De confier** ces contrôles au SDEA (Syndicat Des Eaux et de l’Assainissement Alsace Moselle)

**D’autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents à ces contrôles.

**A l’unanimité**

1. **APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA COLLECTIVITE EUROPPEENNE D’ALSACE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d’Alsace d’un Contrat de Territoire Alsace, à l’échelle du Territoire Centre Alsace,sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d’Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d’enjeux porteurs de développement en matière d’attractivité, d’environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d’Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d’Ingénierie Territoriale d’Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d’Alsace.

**Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Centre Alsace** :

Enjeu attractivité : conforter l’économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.

* Moderniser, diversifier et valoriser l’offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l’image de marque du Territoire qui est l’un de ses meilleurs arguments marketing ;
* Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce…).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

* Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;
* Favoriser la production d’énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maitrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l’attractivité résidentielle en développant l’offre de services aux habitants.

* Développer l’offre de services en faveur des séniors pour faire face à l’enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
* Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens…) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.

Le bénéfice d’un soutien de la Collectivité européenne d’Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d’Attractivité Alsace, Fonds d’innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlement desdits fonds, par l’adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d’une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d’adopter le Contrat de Territoire Alsace à l’échelle du Territoire Centre Alsaceet de m’autoriser à le signer.

**Le Conseil municipal**

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d’Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d’accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l’accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d’Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l’échelle du Territoire Centre Alsace, adopté par la Collectivité européenne d’Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l’intérêt pour la Commune de s’engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d’Alsace,

* Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l’échelle du Territoire Centre Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

* La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : conforter l’économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.

* Moderniser, diversifier et valoriser l’offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l’image de marque du Territoire qui est l’un de ses meilleurs arguments marketing ;
* Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce…).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

* Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;
* Favoriser la production d’énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maitrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l’attractivité résidentielle en développant l’offre de services aux habitants.

* Développer l’offre de services en faveur des séniors pour faire face à l’enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
* Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens…) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.
* L’instauration d’une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
* La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d’Alsace,
* La possibilité d’un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d’Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
* Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,
* Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

1. **CREATION D’UN POSTE D’AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM)**

Madame Fernande RINN, 2e adjointe, informe le Conseil qu’une ATSEM supplémentaire sera nécessaire pour l’année scolaire 2023/2024 car les classes de Mesdames PENNERATH et CLAUDE compteront 52 élèves.

Madame RINN propose de faire appel à l’association Réagir pour l’embauche d’une ATSEM 4 jours par semaine.L’association Réagir prendra en charge l’ensemble des fonctions d’employeur.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide la création d’un poste d’ATSEM pour la rentrée 2023/2024**

**Approuve la décision de faire appel à l’association Réagir.**

**Autorise le Maire à signer tout document y afférent.**

**A l’unanimité.**

1. **AUGMENTATION DU TARIF DE L’ACCUEIL DU MATIN**

Madame Fernande RINN, 2e adjointe, informe l’assemblée que pour faire face à l’augmentation des coûts de l’accueil du matin, il est proposé d’augmenter de 5% l’inscription à l’accueil du matin.

Le tarif actuel est de 2,62€ l’heure. Il est donc proposé d’augmenter le tarif heure à 2,82€

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de fixer le tarif de frais de garde du matin à 2,82 € de l’heure.**

**A l’unanimité**

1. **ACHAT DE MOBILIER**

Madame Fernande RINN, 2e adjointe, informe le Conseil que l’achat de mobilier scolaire sera nécessaire pour la rentrée 2023.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide d’acheter du mobilier et matériel scolaire pour un montant de 1778,80€.**

**A l’unanimité**

1. **CHASSE**

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse sur le ban communal, Monsieur Christian KRETZ, 1er adjoint, informe le Conseil que la procédure administrative prévoit de consulter en amont, les propriétaires fonciers, sur le mode de répartition des produits de location.

Cette démarche n’est toutefois pas obligatoire.

**Le Conseil Municipal,**

**Apres en avoir délibéré**

**Décide de renoncer à la consultation des propriétaires fonciers**

**De maintenir sur le ban communal, la répartition du produit de la location de chasse, entre les différents propriétaires fonciers, au prorata de la superficie de leurs terrains.**

**Autorise le Maire à signer tout document y afférent.**

**A l’unanimité**

1. **RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

**Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.**

L’INSEE demande la désignation par la commune du responsable de l’opération, le coordinateur communal étant amené à assurer l’interface entre l’institut et la commune au cours de la campagne de recensement de la population, ainsi que l’encadrement des agents recenseurs et le suivi de la collecte.

Il est proposé au Conseil Municipal de formaliser cette fonction en désignant Mme Sandra MICHON, rédacteur principal de 1ere classe, dans la fonction de coordonnatrice communale.

**A l’unanimité.**

1. **CREATION DE STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE**

Point retiré car ne demandant pas de délibération.

1. **TRAVAUX MAISON ALSACIENNE**

Dans le cadre du chantier de rénovation de la maison alsacienne, le maître d’œuvre a demandé que le lot démolition/ purge soit fait rapidement pour qu’il puisse chiffrer au plus près les travaux qui devront être faits et pour éviter toute surprise avant de lancer le marché.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées mais seules deux ont répondu.

-Construction SUHNER pour un total de 30 979,80 € ttc

-BTP La Fontaine pour un total de 25 159,20 ttc

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de confier le chantier à l’entreprise BTP La Fontaine pour un montant de 25.159,20€ TTC.**

**Autorise le Maire à signer tout document y afférent.**

**A l’unanimité.**

1. **DIVERS ET COMMUNICATIONS**
2. **Préemptions**

La commune renonce à son droit de préemption sur les biens suivants :

1. Section B 729/31 sis 21 rue d’Erstein

2. Section B Parcelle 778 Niederfeld-Section 1 Parcelle 140/141 Suppenfeld-Section 2 Parcelle 171 Niederfeld-Section 4 Parcelle 46 Biebelgiessen

3. Section 3 Parcelle 307 Niederfeld

4. Section E Parcelle 409/47 sis 4 rue des Pierres

1. **Agis pour tes vacances**

Les jeunes de l'Espace Jeunes reviendront à Osthouse le 10/07/23 de 9h à 14h30. Ils repeindront les barrières et portails et portillons de l’école maternelle en vert.

1. **Ecole**

Travaux de peinture des murs des classes de Mme Pennerath et Mme Girod avant l’installation de bandes aimantées pour enrayer l’utilisation de punaises sur les murs.  
BCD : poursuite de mise en place d'étagères dans la salle de motricité

1. **Création de stationnement en zone bleue**

Les 2 parkings du cimetière, Rue des Pierres et Rue du Château seront transformés en stationnement zone bleue. La durée de stationnement sera de 2h de 8h à 19h 7 jours sur 7.

**Fin de séance à 22h00**